



# CONVENTION DE PARTENARIAT

**Art. 1 :** Nous déclarons établir ce jour, un accord de partenariat concernant l'organisation de la journée Nationale des U7 à ..... le dimanche ..... juin 20..... Pour la ...<sup>ème</sup> année, le District Côte d'Opale organise cette opération de masse qui a pour objectif de dynamiser et de promouvoir le football chez tous les jeunes et de provoquer un grand courant d'adhésion à la cause du "football à 3 et à 4" où l'esprit "championnite" est exclu.

**Art. 2 :** La ville de ..... met à la disposition du District Côte d'Opale de Football et du club de ..... ses installations sportives le dimanche ..... Conjointement avec le club de ....., elle assure l'organisation matérielle de l'événement, notamment en termes de transport et d'installation de barrières, de panneau du plan des terrains et vestiaires ou autres, de fléchage aux abords du complexe, des terrains et des parkings, et de la sécurité.

La ville de ..... prend en charge :

- La sonorisation du complexe
- La sécurité pour l'accès des terrains, si nécessaire selon le plan Vigipirate
- Les frais de la réception de clôture rassemblant les représentants de la ville, du District Côte d'Opale, du club de ..... et des sponsors.

**Art. 3 :** Le club de ..... aide à l'organisation matérielle et technique apportée par la ville. Il veille au bon accueil des équipes et assure toute l'infrastructure environnementale (restauration, encadrement des mini terrains, publicité).

**Art. 4 :** Le club de ..... prend en charge :

- Le repas du midi (officiels + 8 secouristes croix blanche) environ 30 personnes
- Les goûters des débutants (6 joueurs), à savoir : Boisson – autre (si possible)
- Le conditionnement et la livraison des goûters.
- Chaque débutant participant à cette journée sera récompensé par une médaille offerte par le club de .....

**Art. 5 :** Le District Côte d'Opale assure la présence des postes de Premiers Secours en collaboration avec un organisme de sécurité (8 secouristes Croix Blanche).

**Art. 6 :** Le District Côte d'Opale assure l'organisation technique administrative et garde la maîtrise du déroulement de la journée.

**Art. 7 :** Chaque débutant participant à cette journée sera récompensé par un T-Shirt offert par le District Côte d'Opale ainsi qu'une récompense de la FFF (indéterminée à ce jour).

**Art. 8 :** Chaque partenaire de cette convention devra en règle générale, se référer aux responsabilités reprises pour chacun dans la documentation éditée par le District Côte d'Opale, à l'occasion de cette grande manifestation (documentation ci-jointe).

*Fait à ....., le ... / ... / ....*

Madame le Maire de .....,  
M. ou Mme

Monsieur le Président du  
District Côte d'Opale,  
M. Franck Poret

Monsieur le Président/Madame la Présidente de .....,  
M. ou Mme